

Correspondance

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **20 (1891)**

Heft 8

PDF erstellt am: **18.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

- 1^o Cartonnage élémentaire ;
2^o » scolaire en deux séries.

Chacune des trois planches renferme toutes les directions relatives aux matières premières, les figures des outils à employer et les plans (tracés) des objets à confectionner, suivis de mesures pour en faciliter l'exécution.

Le cartonnage élémentaire débute par la construction d'un certain nombre de figures géométriques et se termine par des objets usuels tels que : plateaux, plumiers, porte-cartes, porte-allumettes, vide-poches, paniers, tire-lires, boîtes d'écolier, etc. Tous les objets mentionnés peuvent parfaitement, sous une direction intelligente, être exécutés par des élèves de 9-11 ans.

Nous arrivons au cartonnage scolaire proprement dit qui commence par quelques exercices préliminaires, puis nous conduit graduellement, du facile et simple au difficile et compliqué. Les premiers objets à exécuter sont des enveloppes, étiquettes, boîtes, dessous de lampe, porte-feuilles, etc. La deuxième série se termine par des ouvrages d'une exécution plus difficile ; ce sont : carnets à surprise, boîtes à pelotons, corbeilles à 12 côtés, porte-lettres avec cadres, écriitoires.

Les dessins et les explications qui s'y trouvent joints sont plus que suffisants pour les maîtres qui auraient déjà suivi un cours de cartonnage. Nous ne pouvons que conseiller et recommander l'usage de ce manuel aux maîtres enseignant dans des écoles de travaux manuels. Nous nous faisons un devoir de remercier M. Gilliéron qui, par sa publication de cet ouvrage, a rendu un service signalé à l'enseignement du cartonnage. M., *instituteur*.

CORRESPONDANCE

Conférence pédagogique de la Veveyse

Monsieur le Rédacteur,

La première Conférence officielle du corps enseignant de notre district a eu lieu à Châtel-Saint-Denis, dans l'après-midi du 18 juin dernier.

Le programme, dressé et distribué, depuis plus de 15 jours, par M. l'inspecteur, nous promettait une séance particulièrement intéressante — et elle le fut, en effet — en raison surtout des leçons pratiques de composition et de calcul que devaient y donner une institutrice et un instituteur désignés par le sort. Chacun de nous se tenait donc sur le *qui-vive* ; mais, au moment d'entrer en scène, les instituteurs se montraient d'une placidité remarquable, tandis que Mesdemoiselles les institutrices, au contraire, paraissaient en proie à une agitation fébrile, causée par l'incertitude jointe à une appréhension très excusable.

La séance est ouverte vers 1 ¹/₂ heure par M. l'inspecteur Villard. Après la prière d'usage et l'appel nominal, M. le Président témoigne la satisfaction qu'il éprouve de voir que tout le monde est présent. La rédaction du protocole de la réunion précédente est approuvée

après une peu importante observation présentée par M. J. Bochud ; puis, le secrétaire sortant est confirmé dans ses fonctions pour une nouvelle période.

Mais voici le moment attendu avec une fiévreuse anxiété. Dix élèves — cinq filles et autant de garçons — viennent d'entrer dans la salle, et le sort va décider qui donnera les leçons. Deux billets tirés par les enfants portent les noms de M^{lle} Duc, pour celle de rédaction, et de M. Tinguely, pour celle d'arithmétique. Un soupir de soulagement s'échappe alors de la poitrine de tous les autres membres de la Conférence, car, il ne faut pas se dissimuler le peu d'agrément qu'offre la perspective d'être appelés à faire la classe à des élèves à nous inconnus, et sous les yeux surtout d'un public qui, en dépit de la sympathie qu'il nous porte, est pourtant très disposé à nous épier attentivement, afin de nous faire bientôt remarquer tous les petits écarts, les moindres oublis et les plus légères imperfections qui seront venus se glisser, bien malgré nous, peut-être, dans notre leçon.

Aussi, pour que celui qui est obligé d'enseigner dans de semblables conditions garde tout son sang-froid, surtout s'il est naturellement timide, faut-il qu'il ait acquis une force morale peu commune ; et n'étaient les sentiments sympathiques dont il sait son entourage animé, sa position, à part la crainte du châtement, me semble avoir beaucoup d'analogie avec celle d'un prévenu sur la sellette, au moment où toutes ses paroles, ses faits et gestes vont être dévoilés, commentés, disséqués en quelque sorte, exagérés même quelquefois, dans l'impitoyable réquisitoire de l'accusateur public.

Je comprends donc fort bien l'émotion insurmontable qui s'est emparée de M^{lle} Duc et de M. Tinguely, et qui les a maintenus sous sa puissance durant toute la leçon. Néanmoins, on peut dire qu'ils se sont assez bien acquittés de leur tâche.

D'ailleurs *errare humanum est*, dirait un de nos anciens condisciples qui aimait à orner son style de textes latins, et dont vous n'avez certainement pas, Monsieur le Rédacteur, perdu le gai souvenir.

D'après les indications préalables que contenaient les feuilles de convocation, le sujet des leçons, laissé au choix de chacun, devait être tiré, pour la composition, du *Livre de lecture* du 1^{er} degré, et, pour le calcul, du 4^{me} cahier de Zähringer.

L'exercice de rédaction eut pour objet la petite anecdote intitulée : *Le vieux chapeau*, et la leçon d'arithmétique roula sur la *soustraction*. Je ne promènerai pas vos lecteurs dans tous les détails de ces deux leçons ni de la critique bienveillante et toute parlementaire à laquelle elles ont donné lieu ; je me contente de vous dire que M. l'inspecteur et les instituteurs en ont fait presque tous les frais, Mesdemoiselles les institutrices, à une honorable exception près, ayant jugé plus commode de se retrancher, paraît-il, derrière cette parole de Notre-Seigneur : « Que celui qui n'a jamais péché jette la première pierre »..... et toutes les autres, dois-je ajouter.

Il ne m'appartient pas de décider si ces dames ont eu raison de rester ainsi à l'écart dans la discussion ; je crois néanmoins pouvoir dire que, si tous les participants à nos assemblées pédagogiques jouaient un rôle aussi passif dans la critique des leçons pratiques qui y sont données, celles-ci deviendraient presque nulles pour notre perfectionnement. Il est vrai que de la sorte la besogne du secrétaire

serait singulièrement allégée : c'est le seul bon côté que je vois dans cette manière d'agir.

Ayant clos par quelques utiles recommandations la discussion sur cette partie importante de notre Conférence, M. l'Inspecteur nous rendit les rapports annuels que la plupart d'entre nous lui avaient déjà adressés, en nous invitant à les remporter pour les compléter, s'il y a lieu, et à ne les lui renvoyer qu'à sa requête. Il nous donne ensuite diverses explications sur la manière de bien remplir ces formulaires, et nous prémunit contre une erreur assez générale qui consiste à croire que, pour voir se compléter ou améliorer le matériel scolaire, il suffise de mentionner dans le rapport annuel les objets qui manquent à l'école ou qui demandent à être renouvelés. « Réclamons au *Dépôt central* ce qui nous est nécessaire, et quand il nous sera parvenu, il faudra bien que la commune le paie. »

M. le Président juge utile de nous faire ensuite la lecture d'un article très important d'une revue pédagogique, et dans lequel de sages avis pédagogiques sont donnés, soit pour combattre les vices les plus communs chez les écoliers, soit pour remédier aux défauts dans lesquels nous tombons dans l'enseignement de plusieurs branches. Quoique cet article ait été rédigé à propos de l'état des écoles d'un autre canton, M. l'Inspecteur sait, par expérience, qu'il ne renferme rien dont nous ne puissions trouver l'application aux nôtres, au sujet desquelles M. Villard aimerait fort n'avoir à nous adresser que des éloges; mais, dit-il, « ce ne sont pas les coups d'encensoir qui font les bonnes écoles. » C'est pour cette raison qu'il croit devoir revenir sur une série d'observations et recommandations dont les résultats des dernières visites lui ont démontré la nécessité.

Il termine en disant que, d'une manière générale, ces résultats ont été plus favorables qu'il ne s'y attendait, en raison surtout du fait que plusieurs écoles ont dû être fermées durant cet hiver pour un temps plus ou moins long.

Puis la parole est demandée par M. Gabriel pour nous entretenir un instant de la *Caisse de retraite*. L'amélioration des statuts de cette utile institution est demandée par le corps enseignant de tous les districts, et il ne faut pas que la Veveyse reste indifférente dans une question de cette importance.

Une nouvelle discussion s'élève donc à ce sujet; il en résulte la nomination d'une Commission spéciale composée de MM. Gabriel, Bæriswyl et Schmutz, Commission qui serait chargée de présenter, en temps opportun et au nom du corps enseignant de la Veveyse, les propositions suivantes :

- a) Versement annuel de 30 fr. durant 25 ans;
- b) Obligation pour tout instituteur et institutrice de faire partie de la Caisse dès l'entrée en fonctions;
- c) Faculté d'opérer le versement annuel en deux temps;
- d) Jouissance d'une pension de 300 fr. après 15 ans, 450 fr. après 25 ans d'enseignement.

Ce sont, avec quelques légères modifications, les propositions votées par les instituteurs de la Gruyère.

Je finis en exprimant l'espoir que ces *desiderata* ne seront pas trouvés exagérés; ils sont plus clairs, au reste, que ceux du district de la Glâne.

Veillez agréer, cher Monsieur le Rédacteur, mes bien respectueux sentiments.

UN INSTITUTEUR.

